

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **1^{er} jour du mois de mars 2021**, en vidéo-conférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

2021-053
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- Report du point 3.4 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021;
- Ajout du point 6.3 : Aide financière à l'école secondaire l'Escale pour l'activité chocolat chaud;
- Déplacement du point 8.3 : Demande d'exemption de taxes foncières de la Maison des Familles FamillAction pour le mettre au point 14,2;
- Report à une séance ultérieure du point 8.5 : Adoption du plan stratégique;
- Retrait du point 8.7 : Mise à jour sur les informations en ce qui concerne le compte bancaire de la Ville de Val-des-Sources pour les activités de la Cour municipale;
- Retrait du point 8.10 : Promesse de vente d'un terrain boulevard St-Luc;
- Ajout du point 8.12 : Vente d'un terrain rue Général-Vanier;
- Ajout du point 8.13 : Vente de terrains rue de l'Ardoise;

Adoptée

2021-054

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-055

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-057

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE BASEBALL MINEUR DES SOURCES

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisme Baseball mineur des Sources. Que le montant soit pris à même les fonds du tournoi de golf.

Adoptée

2021-058

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT QUE 400 000 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée

2021-059

AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE POUR L'ACTIVITÉ CHOCOLATS CHAUDS

CONSIDÉRANT QU'à travers le Québec avait lieu les journées de la persévérance scolaire dans les derniers jours;

CONSIDÉRANT QUE malgré les difficultés et les obstacles, les jeunes s'accrochent, s'adaptent et persévèrent durant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources désire prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la ville de Val-des-Sources accorde un montant de 500 \$ à l'école l'Escale afin qu'une activité de distribution de chocolats chauds puisse être organisée;

QUE le montant soit pris à même les fonds du tournoi de golf.

Adoptée

2021-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-320 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT 982 800 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2021-320 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 982 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-320
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT DE 982 800 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 18 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1-

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 982 800 \$ réparti de la façon suivante :

Travaux de réfection - Bâtiments municipaux	296 000 \$
Achat d'équipement pour des postes de pompage d'égout et inspection télévisée	190 000 \$
Mise à niveau des infrastructures d'eau potable - Plan et devis	120 000 \$
Équipements et logiciel pour des compteurs d'eau	95 000 \$
Acquisition de logiciels informatiques	20 800 \$
Travaux d'aménagement d'un bassin de sédimentation et des travaux de drainage	135 000 \$
Réfection d'une rampe de mise à l'eau	50 000 \$
Acquisition de lumières de rue	25 000 \$
Achat de véhicule et équipements pour le service des Travaux publics	51 000 \$

ARTICLE 2-

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est donc autorisé à emprunter un montant de 962 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et un montant de 20 800 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 3-

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4-

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5-

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6-

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

2021-061

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2021

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	924 619,09 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de janvier 2021:	924 619,09 \$

Adoptée

2021-062

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-009 - VENTE DE TERRAIN RUE WILLIAM

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-009 qui visait de vendre l'ensemble du lot 3 170 497 du cadastre du Québec à madame Claudette Poitras et monsieur Jacques Maurice, voisin du terrain visé;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions avec l'autre voisin du terrain visé, il a été convenu que le terrain soit séparé en deux parties et que ces parties soient vendues aux deux voisins du lot 3 170 497;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la résolution 2021-009 soit remplacée par la présente;

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Claudette Poitras et monsieur Jacques Maurice du 115, rue Williams, une partie du lot 3 170 497 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

QUE le terrain vendu ait les dimensions approximatives de 50 pieds de façade par 120 pieds de profondeur pour une superficie d'environ 6 000 pieds carrés;

QUE le prix de la vente soit de 0,50 \$ le pied carré, représentant un montant approximatif de 3 000 \$;

QUE le terrain vendu intègre au moins le cabanon existant en plus d'une marge de recul latérale d'au moins 1 mètre;

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Jonathan Carignan du 131, rue Williams, la partie résiduelle du lot 3 170 497 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

QUE le terrain vendu ait les dimensions approximatives de 35 pieds de façade par 120 pieds de profondeur pour une superficie d'environ 4 200 pieds carrés;

QUE le prix de la vente soit de 0,50 \$ le pied carré, représentant un montant approximatif de 2 100 \$;

QUE la séparation du terrain se fasse telle que présentée à la figure suivante :



QUE l'ensemble des frais liés à cette transaction soit à la charge des acquéreurs;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2021-063

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal Jean-Philippe Bachand représente la Ville de Val-des-Sources au sein de la Régie intermunicipale de Restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) et que sa disponibilité ne lui permet plus d'assister aux rencontres de la RIRPTL qui se tiennent en après-midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE le conseiller municipal René Lachance soit nommé représentant de la Ville de Val-des-Sources en remplacement de Jean-Philippe Bachand et que Jean Roy agisse comme substitut au conseiller René Lachance.

Adoptée

ADOPTION PLAN STRATÉGIQUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-064

POSTE D'AGENT LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CHARGÉ DE PROJET) - ENTENTE AVEC LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources propose une entente de financement pour que chacune des sept municipalités locales puisse procéder à l'embauche d'un agent local de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources doit signer une entente de partenariat avec la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil de la Ville de Val-des-Sources autorise le directeur général et le maire à signer une entente de partenariat avec la MRC des Sources pour le financement de l'embauche d'un agent local de développement.

Adoptée

MISE À JOUR SUR LES INFORMATIONS EN CE QUI CONCERNE LE COMPTE BANCAIRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR LES ACTIVITÉS DE LA COUR MUNICIPALE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2021-065

VENTE TERRAIN RUE MANVILLE OUEST

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la rue Manville Ouest ont manifesté leur intérêt à acquérir la parcelle de terrain derrière leur propriété qui appartient actuellement à la Ville de Val-des-Sources;

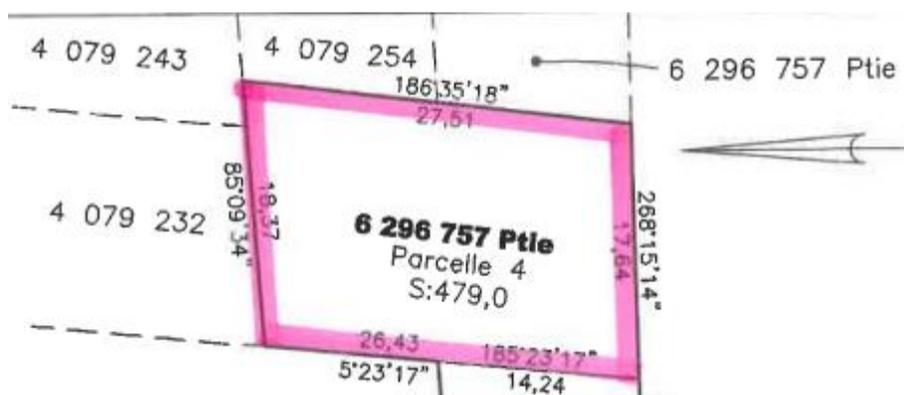
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende les parcelles de terrains montrées aux figures suivantes aux personnes suivantes au coût de 0,50 \$ par pieds carrés.

Madame Odette Thomas

285, rue Manville Ouest, Val-des-Sources

Superficie approximative de l'emplacement : 5 156 pieds carrés



Madame Sylvie Baillargeon et Monsieur Daniel Bédard

289, rue Manville Ouest, Val-des Sources

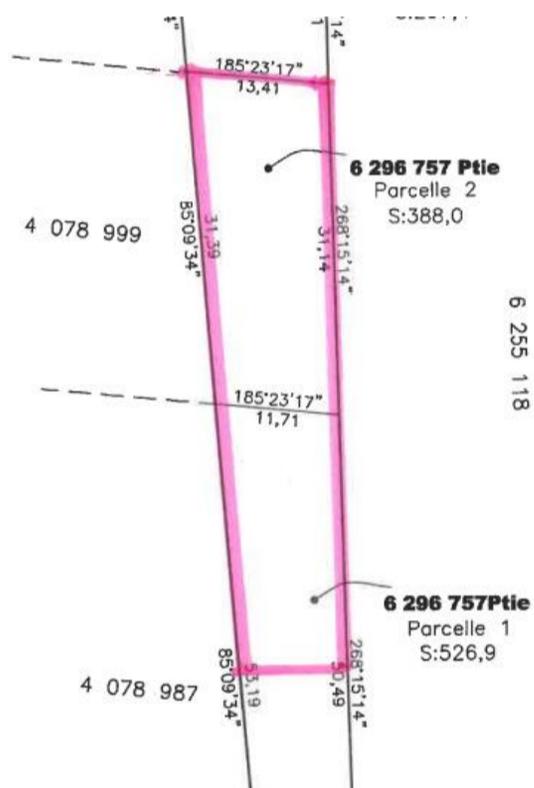
Superficie approximative de l'emplacement : 2 228 pieds carrés



Madame Josée Dubois et Monsieur Luc Gilbert

297, rue Manville Ouest, Val-des-Sources

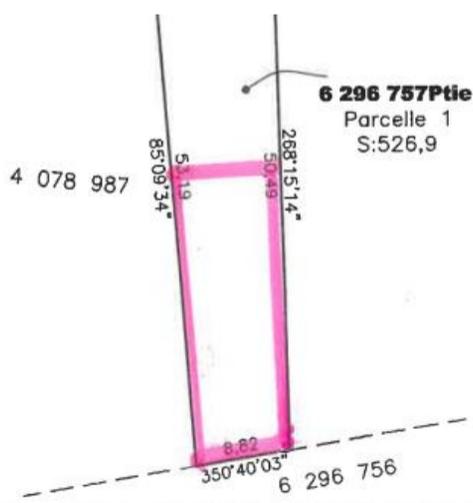
Superficie approximative de l'emplacement : 7 000 pieds carrés



Monsieur Herbert Kerwin

307, rue Manville Ouest, Val-des-Sources

Superficie approximative de l'emplacement : 2 831 pieds carrés



Adoptée

2021-067

INSTALLATION D'UNE BORNE D'ALIMENTATION POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire installer une borne d'alimentation pour les véhicules électriques à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un programme incitatif pour les municipalités et que ce programme offre une contribution maximale de 3 420,50 \$ (ou 55 % du projet);

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-106 par la ville d'Asbestos maintenant Val-des-Sources confirmant à la MRC sa participation au programme de mise en place d'une borne d'alimentation pour les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT l'achat et l'installation de la borne d'alimentation à l'automne 2020 pour un montant de 7 485,93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à déposer la réclamation à la MRC des Sources pour l'obtention de la subvention pour l'installation d'une borne d'alimentation pour les véhicules électriques à la bibliothèque. Que le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

Adoptée

2021-068

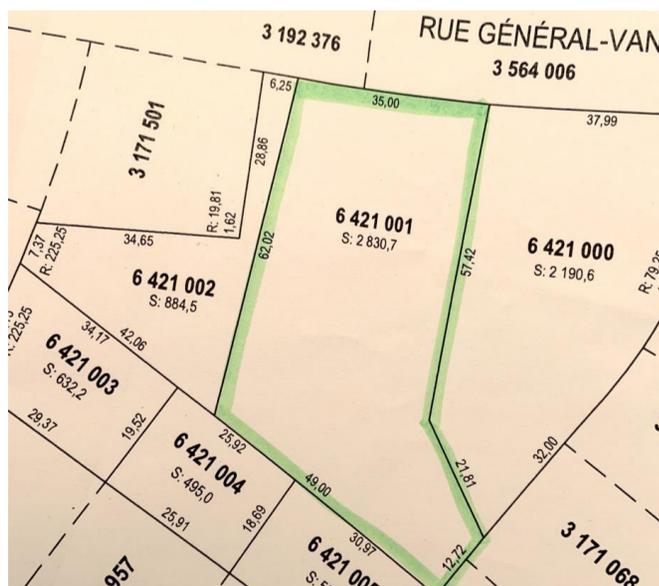
VENTE D'UN TERRAIN - RUE GÉNÉRAL VANIER

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à madame Sylvie Boisvert et monsieur Richard Viens le lot 6 421 001 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond d'une superficie approximative de 2 830.7 mètres carrés;

QUE le prix de la vente soit de 10 000 \$;

QUE l'emplacement vendu est présenté à la figure suivante :



QUE l'ensemble des frais liés à cette transaction soit à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2021-069

VENTE D'UN TERRAIN RUE DE L'ARDOISE A ABS REMORQUES INC.

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à l'entreprise ABS Remorques inc, le terrain situé sur la rue de l'Ardoise et portant les numéros de lot 6 052 703, 6 074 276 et 6 391 015 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,50 \$ le pied carré, soit 39 993 \$ pour une superficie d'environ 79 996 pieds carrés, tel que montré à la figure suivante :



QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Adoptée

2021-070

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME FNX INNOV POUR PRÉPARATION DU DEVIS D'INSPECTION DES CONDUITES 2021

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la Firme FNX-Innov afin de préparer un document d'appel d'offres pour le projet d'auscultation d'une portion de son réseau d'égout, et ce pour un montant approximatif de 5 000 \$ sur une base horaire, plus les taxes applicables.

Adoptée

2021-071

RÉSEAU SOUTERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR LA MISE AUX NORMES DU RÉSEAU

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est desservie dans plusieurs rues de son territoire par un réseau électrique souterrain;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des résidents qui veulent avoir un nouveau branchement électrique sont dirigés par Hydro-Québec vers une desserte électrique aérienne en demandant des frais nettement moindres que des échanciers de branchement aux propriétaires que pour un branchement souterrain ne laissant pas vraiment de choix dans la décision;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas investi dans l'entretien de son réseau souterrain au fil des années et que ce manque d'entretien ou de mise à niveau a des répercussions aujourd'hui sur la capacité de desserte;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des rues desservies par un réseau souterrain ont acquis leur maison sans avoir de poteau ou de réseau aérien sur leur rue et qu'ils n'ont pas à être pénalisés par le choix des autres propriétaires ou Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Source demande à Hydro-Québec d'assurer une maintenance de son réseau souterrain;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Source souhaite maintenir le réseau souterrain et qu'il fasse connaître à Hydro-Québec qu'elle s'oppose à ce que les emplacements desservis par le réseau souterrain actuel soient desservis par un réseau aérien.

Adoptée

2021-072

DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2020 - RUES CHASSÉ ET 4E AVENUE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le décompte progressif numéro 6 au montant de 21 414,90 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par la firme EXP dans le cadre du projet de réfection des rues Chassé et 4e Avenue.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2021

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	8	1 031 400 \$	1 031 400 \$
Février	9	143 784 \$	1 175 184 \$

2021-073

PROGRAMME CLIMATSOL PLUS - DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a déposé une demande d'aide financière au volet 2 du programme ClimatSol-plus pour la décontamination d'un site à développer sur le boulevard St-Luc (rue du Roi);

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) a obtenu une confirmation dans une lettre du 6 décembre 2018 pour un montant de 928 640,08 \$ plus un montant additionnel correspondant à 1% de l'aide versée pour les frais d'administration;

CONSIDÉRANT que le montant de la demande et celui octroyé avaient établi conformément à l'estimation des coûts des travaux faite à ce moment et qu'à la suite de notre processus d'appel d'offres, il a été constaté que la réalisation des travaux serait plus onéreuse.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de tests de sol à l'automne dernier, il a été conclu que des puits supplémentaires, non prévus initialement, seraient nécessaires à la bonne exécution des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Source adresse au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande de bonification de l'aide consentie au volet 2 du programme ClimatSol-plus.

QUE la demande totale ajustée soit de 399 127,37 \$ tel que montré au formulaire préparé à cette fin.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à la présente demande de bonification.

Adoptée

2021-074

DÉROGATION MINEURE 2020-016 VISANT LE 191, RUE DUSSEALT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 191 rue Dusseault;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 1.55 mètre au lieu de 2 mètres pour un futur bâtiment accessoire attaché tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 106-R issue du règlement de zonage numéro 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 12 février 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 191 rue Dussuealt à Val-des-Sources.

Adoptée

2021-075

DÉROGATION MINEURE 2020-017 VISANT LE 315, BOULEVARD MORIN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 315 Boulevard Morin;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet d'autoriser une marge latérale de 1.55 mètre au lieu de 2 mètres pour un bâtiment accessoire attaché tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 49-R issue du règlement de zonage numéro 2006-116;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 12 février 2021 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 315 boulevard Morin.

Adoptée

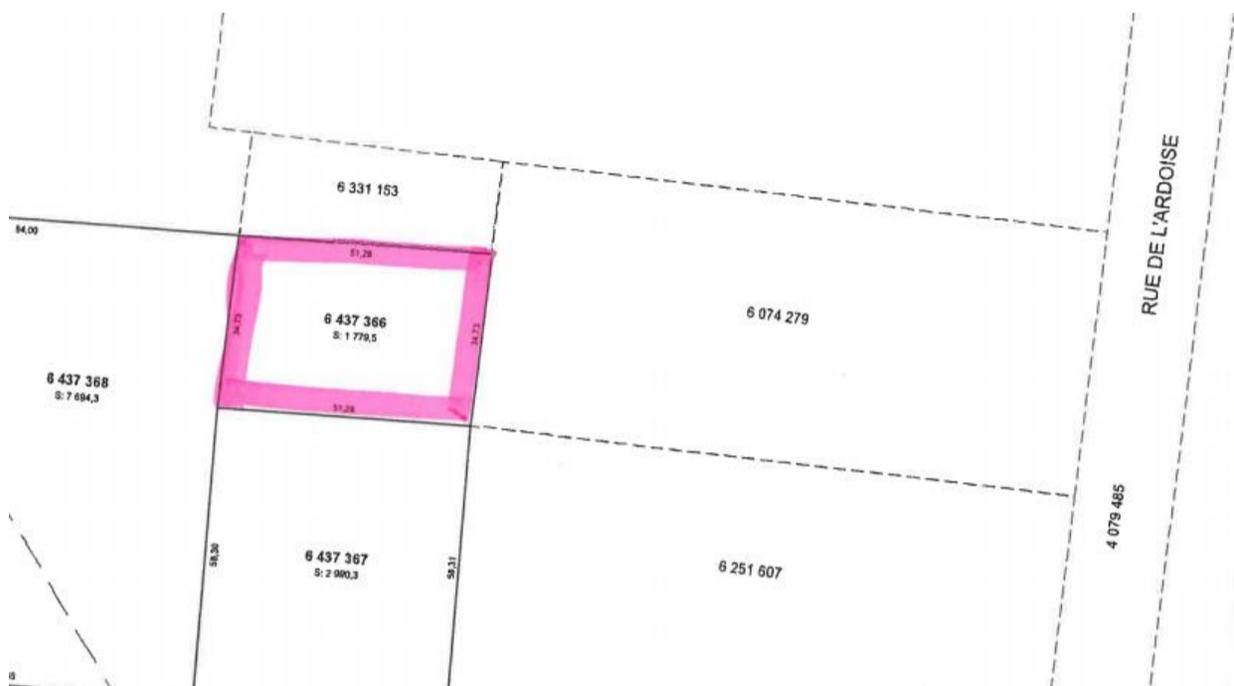
2021-076

VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE DE L'ARDOISE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

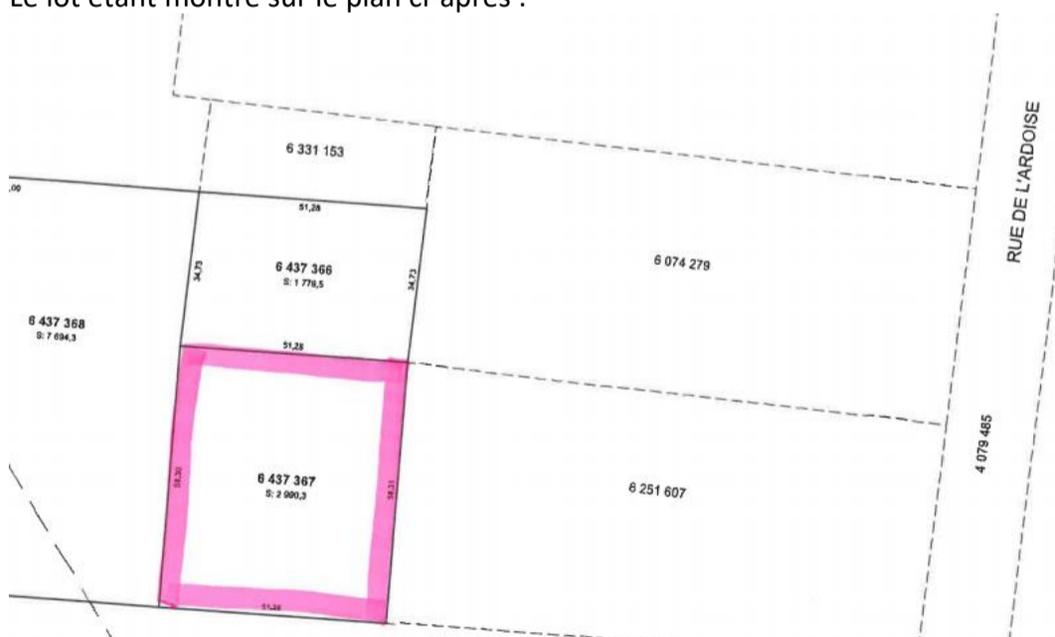
QUE la Ville de Val-des-Sources vende à Corporation de développement Socioéconomique d'Asbestos un terrain de 19 149 pieds carrés situé sur la rue de l'Ardoise et portant le numéro de lot 6 437 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,50 \$, soit 9 575 \$ dans le cadre du projet Soudure Marc Nadeau;

Le lot étant montré sur le plan ci-après:



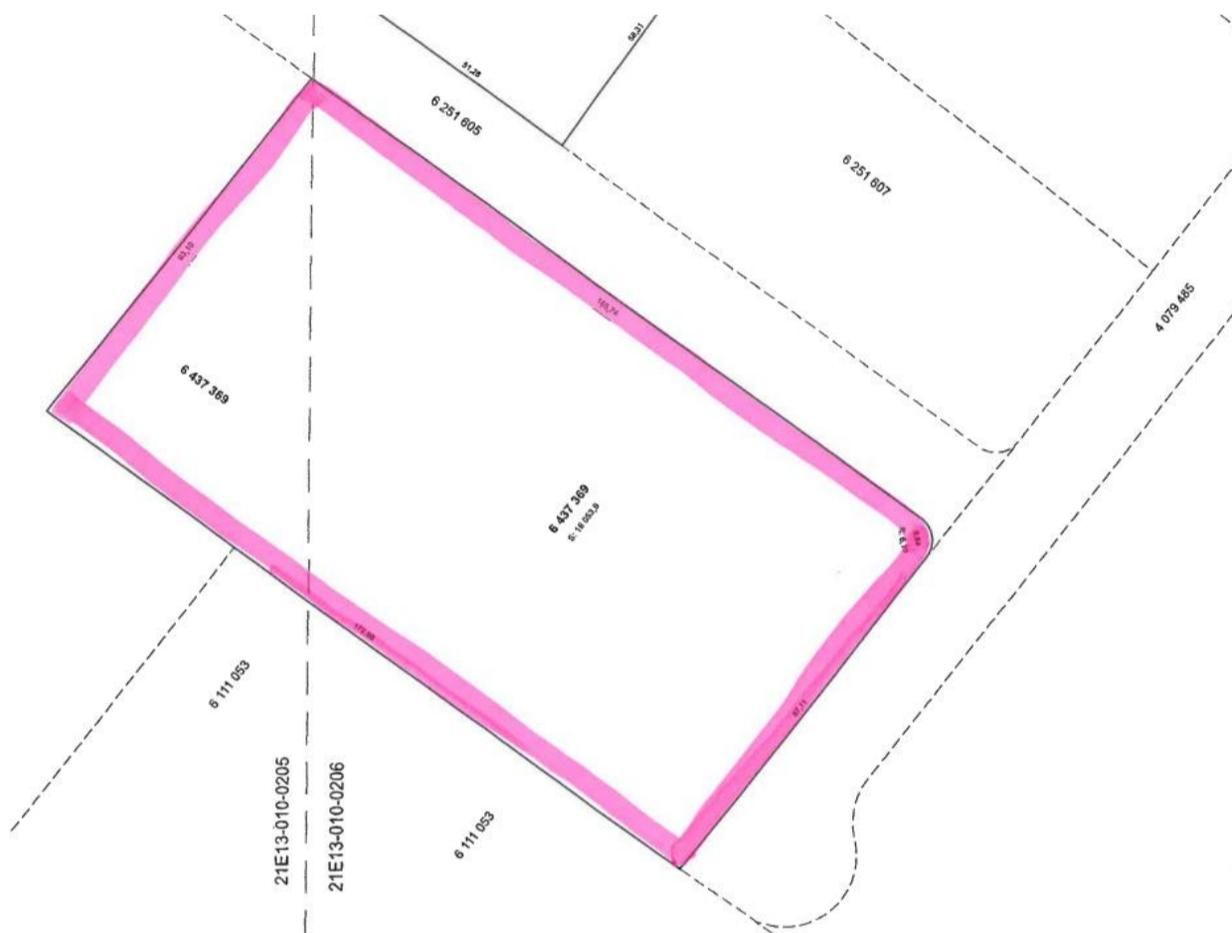
QUE la Ville de Val-des-Sources vende à Corporation de développement Socioéconomique d'Asbestos un terrain de 32 184 pieds carrés situé sur la rue de l'Ardoise et portant le numéro de lot 6 437 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,50 \$ le pied carré, soit 16 092 \$ dans le cadre du projet Concept Promet inc.;

Le lot étant montré sur le plan ci-après :



QUE la Ville de Val-des-Sources vende à l'entreprise Métal Pless inc. et/ou Gestion Métal Pless inc. et/ou Euro Pless inc. et/ou Canag Inc. et/ou Concept Promet Inc, un terrain de 172 793 pieds carrés situé sur la rue de l'Ardoise et portant le numéro de lot 6 437 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour une somme de 0,50 \$ le pied carré, soit 86 396 \$;

Le lot étant montré sur le plan ci-après:



QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente.

Adoptée

2021-077

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (AN 9)

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déposer annuellement un rapport sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les résultats du rapport ont été présentés aux membres du Conseil lors d'un atelier de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources adopte le rapport d'activités du Service incendie de Val-des-Sources à l'égard de l'an 9 (2020) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Sources.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Caroline Payer invite la population à la bibliothèque municipale durant la relâche. Madame Payer mentionne la nomination de monsieur Jonathan Moreau comme directeur général de l'Office municipal d'habitation des Sources. En terminant, madame Payer souhaite une belle semaine de relâche à tous.

Le conseiller René Lachance mentionne avoir assisté à une rencontre de la Corporation de développement de Danville comme observateur. Également monsieur Lachance a participé au comité de travail du Festival des Gourmands.

Le conseiller Alain Roy a participé au Séjour exploratoire du Carrefour jeunesse emploi. Monsieur Roy mentionne que le comité de citoyen d'Alliance Magnésium aura une rencontre cette semaine. Pour conclure, monsieur Roy mentionne que la Coproration de développement socioéconomique est très dynamique et que plusieurs projets sont en développement. Madame Sylvie Chainé a été nommée nouvelle présidente de la Corporation tandis que monsieur Michel Provencher de Nature Fibres à rejoint le conseil d'administration.

Le conseiller Jean Roy informe la population que l'écocentre est ouvert avec maintenant un terminal pour paiement interac directement sur place. Monsieur Roy est très fier de la popularité du Mont-Ham en ses temps de pandémie.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand souhaite une bonne semaine de relâche et invite la population à ne pas baisser la garde face à la pandémie.

Le conseiller Pierre Benoit souhaite également une bonne relâche à tous en gardant en tête les mesures sanitaires en place. Monsieur Benoit souhaite remercier tous les bénévoles qui travaillent fort à offrir à la population des activités extérieures de qualité.

Monsieur le maire remercie la population pour la grande participation au concours de bonhomme de neige. En terminant, il invite la population à ce prévaloir du service d'accompagnement à la vaccination pour les personnes de plus de 85 ans. C'est un service en collaboration avec une employée de la ville qui aide les personnes âgées dans la démarche de la prise de rendez-vous et également l'aide au transport par des organismes de la région.

2021-078

OBJETS PROMOTIONNELS DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a changé de nom officiellement le 2 janvier 2021 pour le nom Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT qu'il est important de promouvoir le nouveau nom de la ville auprès des citoyens afin d'en assurer l'appropriation de tous;

CONSIDÉRANT que la production d'objets promotionnels est nécessaire dans le cadre du processus d'adhésion au nouveau nom;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal avait approprié un budget de 100 000 \$ à même les surplus accumulés pour l'ensemble de l'exercice de changement de nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal mandate la Chargée de projet à faire produire des objets promotionnels qui vont répondre aux différents besoins;

QUE puisque les membres du Conseil sont en dernière année de leur mandat avant l'élection municipale de novembre 2021, la Ville de Val-des-Sources ne paiera pas de vêtement promotionnel à l'effigie de la Ville de Val-des-Sources aux membres du conseil. Toutefois, les membres du conseil qui voudront faire apposer le logo de la Ville sur un vêtement, la ville paiera pour les frais d'impression ou de broderie.

Adoptée

La conseillère Caroline Payer quitte son siège pour ce point.

2021-079

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES DE LA MAISON DES FAMILLES FAMILIATION

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Familles FamillAction a obtenu en 2011 une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QU'ELLE doit après 10 ans, faire une révision périodique afin de s'assurer que l'organisme rencontre toujours les critères d'exemption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse savoir à la Commission municipale du Québec son intention de ne pas s'objecter à l'exemption de l'organisme Maison des Familles FamillAction.

Adoptée

2021-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée de la séance à 19 h 06.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général**